

Equipement §)		
Feux de route	CR (E)	ou COBO DGM 7886
Feux de croisement	CR (E)	ou COBO DGM 7886
Feux de position	A (E)	
Feux rouges	R-S1 (E)	
Feux stop	R-S1 (E)	
Clignoteurs	av 1 (E)	ar 2a (E)
Catadioptrés	av 1	ar 2+2/1 (E)
Feux de gabarit	av	ar
Feux complément.		
Eclairage plaque		
Essuie-glace	1/ avec cabine avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	1/ Hella' el 20005 ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Tracteur		
Marque et type	Z E T O R	5 9 4 5	
Homologation			
N°	CH	4921 20	
Carrosserie			
Places	total 2	avant	
Poids à vide	2950	Carburant	D
Charge utile		CV-impôt	17,59
Poids total		Cylindrée	3454

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- * Transmission : sur demande boîte partiellement synchronisée et groupe complémentaire sous charge à 2 rapports.
- ** Entraînement : sur toutes les roues avec déclenchement de la traction avant; blocage du différentiel arrière.
- *** Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = V-max. 25 km/h = 86 dB/A à proximité, à 50 cm du pot d'échappement.
- + Variante de pneus : AV = 11 - 24 6 PR charge 2400 (1,70) V-max. 30 km/h
AR = 16.9/14 - 30 8 PR 4490 (1,70) 30 km/h
12.4 - 36 6 PR 4030 (2,25) 30 km/h
- §) Equipement : la hauteur des feux des admise pour raisons techniques; lorsque la largeur du véhicule dépasse 2100 mm, des feux de gabarit sont obligatoires; lorsqu'équipé d'une cabine, l'équipement prescrit doit être contrôlé.

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge + 1 sur levier de la pompe à injection;
- lorsque la largeur du véhicule dépasse 2100 mm, des feux de gabarit sont obligatoires.

Fribourg, 28.11.1978

Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules